



**AJACCIO**  
CITÀ D'AIACCIU

**DIFFUSION DE MUSIQUE**  
SONORISATION DES TERRASSES

**LES RÈGLES À APPLIQUER**

[ajaccio.fr](http://ajaccio.fr)

## CONCILIER ANIMATIONS ET TRANQUILITÉ DU VOISINAGE

**La réglementation nationale et locale ne permet pas la sonorisation permanente des terrasses.**

### ◆ MAIS,

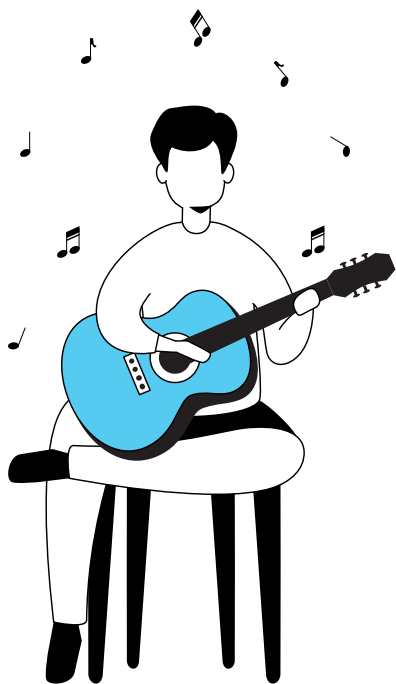
pour organiser des événements exceptionnels (concert, fêtes particulières...), la Ville peut vous autoriser, jusqu'à 12 fois en 1 an ou 3 fois sur une saison de 3 mois consécutifs, à diffuser de la musique amplifiée devant votre établissement.

### ◆ COMMENT ?

En formulant une demande de dérogation sur la boîte mail [hygiene@ville-ajaccio.fr](mailto:hygiene@ville-ajaccio.fr), 20 jours avant l'événement.

Les renseignements à fournir sont les suivants :

- Coordonnées précises du demandeur avec téléphone et adresse électronique
- Horaires et date de l'événement
- Lieu de l'événement (adresse précise)
- Nature précise de l'événement
- Descriptif des dispositifs de sonorisation prévus (puissance de la sonorisation, nombre et puissance des hauts-parleurs, localisation précise)
- Niveaux sonores prévus à l'émission
- Descriptif des dispositions qui seront prises pour la protection auditive du public
- Descriptif des dispositions qui seront prises pour limiter les nuisances sonores pour le voisinage
- Plan de situation du lieu de l'événement avec localisation des sources de bruit, des habitations les plus proches et des zones réservées au public



### ◆ QUELLES RÈGLES À RESPECTER ?

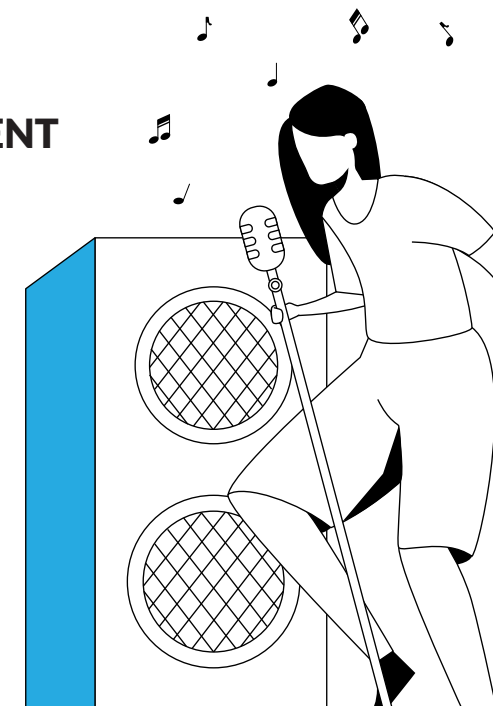
L'arrêté municipal qui vous sera transmis pour l'organisation de la soirée contiendra des horaires et niveaux sonores à respecter pour protéger le voisinage mais aussi votre clientèle. Il vous suffit ensuite d'afficher ce document à l'extérieur de votre établissement et de présenter en cas de contrôle.

### ◆ ET SI JE DIFFUSE AUSSI DE LA MUSIQUE À L'INTÉRIEUR OU QUE JE VEUX FAIRE DES SOIRÉES TRÈS RÉGULIÈREMENT EN SAISON OU MÊME À L'ANNÉE ?

Dans ce cas, vous devez faire réaliser une Étude d'Impact des Nuisances sonores par un cabinet spécialisé. Elle déterminera si des travaux d'isolation doivent être mis en œuvre, s'il faut installer un limiteur de pression acoustique, comment orienter les enceintes... Ce document sera étudié dans sa partie technique par la Ville, et validé administrativement par les services de la Préfecture.

### ◆ BRUITS DE COMPORTEMENT

Ils surviennent en cours de soirée mais aussi à la fermeture, et sont parfois très gênants pour le voisinage : regroupements, cris... Si votre établissement est installé dans une rue avec des habitations, il est de vos responsabilités de sensibiliser vos clients à ce sujet. Lorsque vous avez obtenu une dérogation pour l'organisation d'une soirée musicale, vous êtes responsable des bruits causés par le démontage des installations à la fin de l'événement.





**AJACCIO**  
**CITÀ D'AJACCIU**

Direction Générale Adjointe  
Environnement Cadre de vie Attractivité  
**Service Communal d'Hygiène et de Santé**

04 95 51 78 50

[hygiene@ville-ajaccio.fr](mailto:hygiene@ville-ajaccio.fr)